

par lequel nous avons transféré à la direction et à la surveillance statutaire de ce pays, des services d'intérêts public brésilien,—l'opinion publique doit s'élever vigoureusement contre toute domination étrangère.

Puis il y a M. Levesque, autre membre de la Commission royale et probablement un monsieur très estimable; mais il est président d'une société chargée d'écouler des actions de la *Quebec Natural Gas Company*. On me dit qu'il a été un des promoteurs de la vente des actions de la Trans-Canada dans la province de Québec et qu'il s'est occupé de près de l'affaire du pipe-line transcanadien. Lorsque le premier ministre se présentait au tribunal, il précisait aussi clairement que possible qu'il voulait un jury dont seraient éliminés tous les membres qui pouvaient être le moins soupçonnés d'avoir des préjugés. Il examinait soigneusement les membres du jury. J'affirme qu'on n'a pas agi de la sorte dans ce cas.

Le gouvernement ne devrait pas se désister de sa responsabilité en chargeant une commission royale de réexaminer la question du pipe-line transcanadien. Aucune commission royale établie en vue d'enquêter sur les ressources énergétiques du Canada en général,—pour ma part, je trouve que c'est fort bien,—ne devrait être priée de soumettre des vœux sur l'opportunité d'une exploitation publique ou privée. Cela devrait être la fonction du Parlement du Canada, car il s'agit là d'une question politique que doivent décider les représentants du peuple au sein de leurs conseils municipaux, de leurs assemblées législatives et du Parlement fédéral. On ne devrait pas demander à la commission royale de soumettre ce qui est, de sa nature même, un vœu d'ordre politique. Le premier ministre a fait inscrire au *Feuilleton* une motion visant à abolir l'usage du bâillon.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'honorable député poursuivrait-il, pour lire le nom de George Britnell? S'oppose-t-il à lui?

M. Coldwell: Non.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il a été nommé membre d'une commission royale en Saskatchewan. Gordon Cushing?

M. Coldwell: Non. Je veux dire au premier ministre que lorsqu'il examinait un jury, il ne récusait pas tous les jurés. Il s'opposait seulement aux jurés qui pouvaient avoir des préjugés. C'est exactement ce que je fais aujourd'hui. (*Exclamations*) Des députés peuvent rire, mais leur rire ne changera rien. Le choix de ces jurés a été partial.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est le vieux jeu.

M. Coldwell: Vous connaissez tous les trucs de ce vieux jeu en tous cas.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je vais poser une question à mon honorable ami. A son avis, les quatre autres membres de la commission sont-ils sans aucun préjugé, d'après ses belles normes?

M. Coldwell: J'ai donné une réponse très complète à cette question. A ma connaissance, les quatre autres messieurs le sont. Mais, je le déclare à mon honorable ami, quand il choisissait un jury, il veillait à ce qu'aucun des douze qu'il choisissait ne fût imbu de préjugés à son détriment, s'il pouvait l'en éliminer. Dans le cas qui nous occupe, il a nommé un jury dont le président, homme très estimable mais qui de par la nature même de ses relations et de son expérience économiques doit avoir un préjugé favorable pour l'une des parties en cause. J'allais dire que le premier ministre a inscrit au *Feuilleton* une motion tendant à l'abolition du règlement de clôture. Je ne discuterai pas cette question maintenant, si ce n'est pour dire que nos reproches à l'ancien gouvernement que nous accusions d'en avoir abusé, comme de fait, ont été tout aussi véhéments que ceux du parti conservateur. A noter que, dans ses discours électoraux, le premier ministre a dénoncé ce règlement d'Halifax à Vancouver. Nous l'avons fait aussi, mais nous ne nous sommes pas arrêtés là. Nous avons dénoncé ceux qu'à la Chambre le premier ministre a appelé des flibustiers et les bénéfices de pirates qui ont été réalisés, comme il l'a dit, par des aventuriers de New-York et du Texas.

Abolir la clôture, c'est une chose, mais ce n'est pas ce qui rendra à la population du Canada, le butin que ces flibustiers, pour employer l'expression du premier ministre, lui ont ravi. Je ne comprends pas le pourquoi de cette attitude. Je vais poser une question. Se peut-il que les riches bailleurs de fonds du parti conservateur veuillent que le premier ministre et son gouvernement ferment les yeux sur leurs gains? Veulent-ils qu'il enterre cette affaire au moyen d'une commission royale dont l'enquête durera un an ou deux de sorte qu'à la fin la population du Canada aura peut-être oublié ce qui en est, ou ce qui est mieux encore, l'oubliera au cours de la campagne électorale qui s'en vient prochainement, au dire du premier ministre.

Oh, la question est soumise à une commission royale. Peu importe l'opinion de ces gens, évidemment, c'est la commission royale qui jugera. Le sujet est sans rapport avec la campagne, bien que nous n'ayons pas l'inten-